

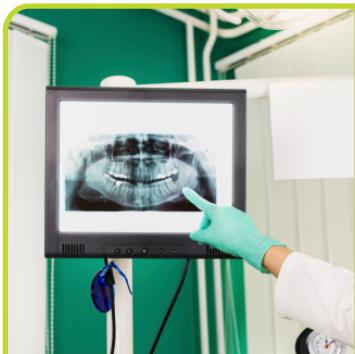


Fiche d'information - Emission TV n°2

La radioactivité chez le dentiste

LA RADIOLOGIE : AU CŒUR DE LA PRISE EN CHARGE EN MILIEU DENTAIRE

La radiographie est un complément essentiel de la médecine dentaire. Elle permet d'accéder à de précieuses informations qui ne peuvent être obtenues par un simple examen clinique. En effet, elle est employée par le chirurgien-dentiste pour l'aider à poser un diagnostic et à confirmer un choix thérapeutique. Au cours des différents examens radiologiques, le patient est exposé de manière artificielle à des rayonnements qui sont les rayons X.



LE SAVIEZ-VOUS ?

En dentisterie, il existe deux grands types de radios :

- **Les radios de 1ère intention** servant aussi bien au diagnostic qu'au choix thérapeutique. Les plus couramment employées sont :
 - **la radio panoramique** qui permet de visualiser l'ensemble des dents du patient ainsi que les structures osseuses. Cet examen radiologique délivre une dose efficace estimée de 4 à 30 micro Sieverts*,
 - **la radio rétro-alvéolaire ou périapicale** qui offre une meilleure vue d'une dent ou d'un groupe de dents afin d'aider le chirurgien-dentiste à affiner le diagnostic ou le mode de prise en charge. Cet examen radiologique délivre une dose efficace de rayons de 0,2 à 2 micro Sieverts.
- **Les radios de 2ème intention** utilisées par le chirurgien-dentiste pour des actes chirurgicaux importants :
 - **le Cone Beam CT**, technique dérivée du scanner, offre une image en 3D d'excellente résolution pour un champ d'exposition moindre que le scanner. « *Cette technique est une révolution dans l'imagerie médicale. Elle permet au praticien d'affiner son diagnostic et de choisir par conséquent le meilleur moyen d'intervention* », affirme le Docteur Céline Gaucher, chirurgien-dentiste à l'Université Paris Descartes, Praticien hospitalier à l'hôpital Albert Chenevier.

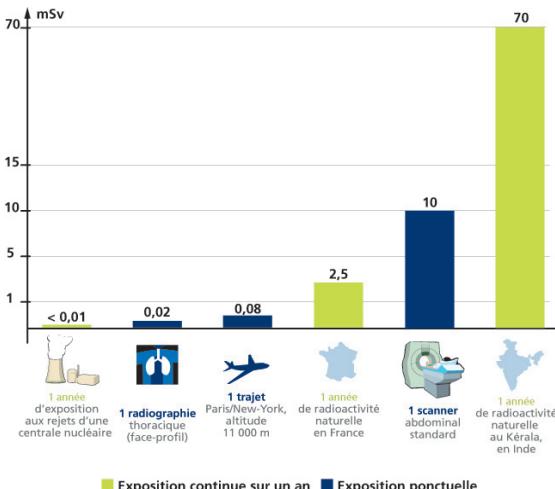
* Le millisievert est une unité de mesure utilisée pour estimer l'effet des rayonnements ionisants sur l'homme (1 micro Sievert correspond à 0,001 mSv)

En savoir plus sur
www.lenergieenquestions.fr



LA RADIOPROTECTION PRÉSENTE EN CABINET DENTAIRE

Les examens radiologiques, et en particulier les scanners, sont la source principale d'exposition artificielle de la population. Il convient donc tout naturellement de les limiter au minimum nécessaire à une bonne pratique médicale. Le code de déontologie, les recommandations de bonnes pratiques conduisent tous les médecins, y compris le chirurgien-dentiste, à appliquer au quotidien les principes de radioprotection incontournables que sont la justification – tout acte médical doit être justifié – et l'optimisation, c'est-à-dire, la dose la plus faible possible pour atteindre le but médical que l'on s'est fixé. « *Les examens radiologiques sont très réglementés. Le chirurgien-dentiste doit suivre une formation à la radioprotection du patient* », explique Dominique Le Denmat, ingénieur de recherche à l'Université Paris Descartes.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans **le domaine de la radiologie**, différentes procédures trimestrielles, voire hebdomadaires de contrôle de qualité des appareils ont été mises en place pour vérifier leur réglage, leur calibrage... Depuis 2008, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) a mis en place ces procédures de contrôle qualité dans le milieu dentaire. « *Les contrôles sont très fréquents pour assurer au chirurgien-dentiste la pérennité de la qualité d'image de ses appareils tout en exposant faiblement ses patients* », affirme Dominique Le Denmat.



Retrouvez l'interview du
du Dr Céline Gaucher et de Dominique le Denmat
sur le site www.lenergieenquestion.fr

